

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024**

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** les concessions réputées en état d'abandon dans le cimetière de SAINT AIGNAN,
- D'AUTORISER** Mme le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon :

**ALLEE 3 :**

Concession n° 7 : Mme veuve LEON THOUVENY née Marie Denis  
Concession 14 : Veuve LEBRUN née COFFINEAU

**ALLEE 4G :**

Concession 2 : Mlle BOUIN Marie  
Concession 3 : SASSIN-BIDAULT & SASSIN Clotaire

**ALLEE 6D :**

Concession 6 : RÉMÉNÉ Mathilde  
Concession 7 : Pas de nom lisible ni acte de concession  
Concession 8 : DUPUIS Camille  
Concession 9 : PLACIER René  
Concession 10 : MARCHAND Cécile Georgette  
Concession 11 : MAZURAY Cécile Germaine

**ALLEE 7G :**

Concession 6 : BURET Félix  
Concession 7 : Pas de nom lisible ni acte de concession  
Concession 8 : pas de nom  
Concession 9 : BURET Joseph

Concession 10 : BEZAULT Célestin

Concession 11 : Pas de nom lisible ni acte de concession  
Concession 12 : Pas de nom lisible ni acte de concession

**ALLEE 8D :**

Concession 2 : HOUDRÉ Marceline  
Concession 4 : ASSELIN Jean-Baptiste  
Concession 6 : CHEZIERRE Elise Olympia veuve MAROIX Pierre Jules  
Concession 8 : Pas de nom ni d'acte de concession  
Concession 11 : BIDAULT née MOREAU  
Concession 12 : MOINEAU Pierre  
Concession 13 : Pas de nom lisible ni acte de concession  
Concession 14 : Pas de nom lisible ni acte de concession  
Concession 15 : CHADOUTAUX née MULLER Marie  
Concession 16 : DOUCET Constance

**ALLEE 8G :**

Concession 8 : Pas de nom ni acte de concession  
Concession 9 : DOMINE Alexandre pas d'acte de concession  
Concession 10 : PELA Louis & Jacqueline pas d'acte de concession  
Concession 12 : FROMONT René pas d'acte de concession

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.
- **D'ADHÉRER** à la mission de médiation préalable obligatoire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret aux conditions fixées par la délibération annuelle relative aux tarifs des prestations proposées par le Centre de gestion et fixées à la date de la délibération à : 400 euros par médiation pour les collectivités affiliées ;
- **D'AUTORISER Madame le Maire** à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 45 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.
- **LA CRÉATION** de deux postes d'Adjoint Technique 13h50 et 34h50/35<sup>ème</sup> et la suppression de deux postes d'Adjoint Technique 35/35<sup>ème</sup> non pourvus ainsi qu'un poste d'Adjoint Technique Ppal 2<sup>e</sup> classe 32h83/35<sup>ème</sup>., à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 :
- **DE MAINTENIR** les tarifs de restauration scolaire votés lors de la séance du 17 juillet 2023 pour la rentrée scolaire de septembre 2024, SOIT : Tarif enfant = 3.50 € Tarif adulte = 5.40 €
- **DE MAINTENIR** les tarifs de l'accueil périscolaires votés lors de la séance du 30 juin 2022 pour la rentrée scolaire de septembre 2024, SOIT : « matin ou soir », (goûter inclus) Tarif 1 = 3.10 € Tarif 2 = 3.41 € Tarif 3 = 3.72 €  
« Semaine » Tarif 1 = 18.61 € Tarif 2 = 22.75 € Tarif 3 = 25.86 €
- **DE CONSTATER** que rien n'établit la qualification juridique du passage sur la crête de digue de l'ouvrage du Grand Etang à Saint Aignan, non inscrit dans les répertoires de la voirie et du foncier en propriété communale, et non ouvert à la circulation.
- **D'APPROUVER** le projet de convention entre le Conseil départemental du Loiret et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.  
**D'AUTORISER** ainsi le transfert au le Conseil départemental du Loiret des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine.  
**D'AUTORISER** le maire à signer ladite convention d'habilitation avec le Conseil départemental du Loiret.
- **LA SUPPRESSION** de la régie recettes pour l'encaissement des recettes liées à la vente de la publication
- **DE REPORTER** le choix de l'entreprise pour l'installation d'une climatisation à la Maison de Santé éventuellement le 25 juillet prochain.

